

## Objet : Mise en place du « Fonds Résistance » sur le territoire du Grand Est

Madame, Monsieur

Un nouveau dispositif de soutien aux entreprises de moins de 10 ETP et aux associations employeuses de moins de 20 ETP en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat (garantie, report de charges, activité partielle) et les collectivités territoriales, notamment au fonds de solidarité déployé par l'État et les Régions.

Conçu sur le principe de subsidiarité, le Fonds Résistance intervient « en dernier recours » pour financer ou cofinancer les besoins en trésorerie, de 5K€ à 10 K€ pour les entreprises (y compris les micro et auto entrepreneurs) et de 5 K€ à 30 K€ pour les associations, besoins de trésorerie pour les dépenses essentielles au maintien de l'activité et passer le cap du COVID.

**Peuvent le solliciter, les entreprises et associations qui ne peuvent par ailleurs pas bénéficier d'un prêt bancaire, ni ne sont éligibles aux mesures d'accompagnement proposées par la Région sous forme de prêt rebond via Bpifrance ou, dans le cas des associations, aux solutions de financement opérées via France Active.**

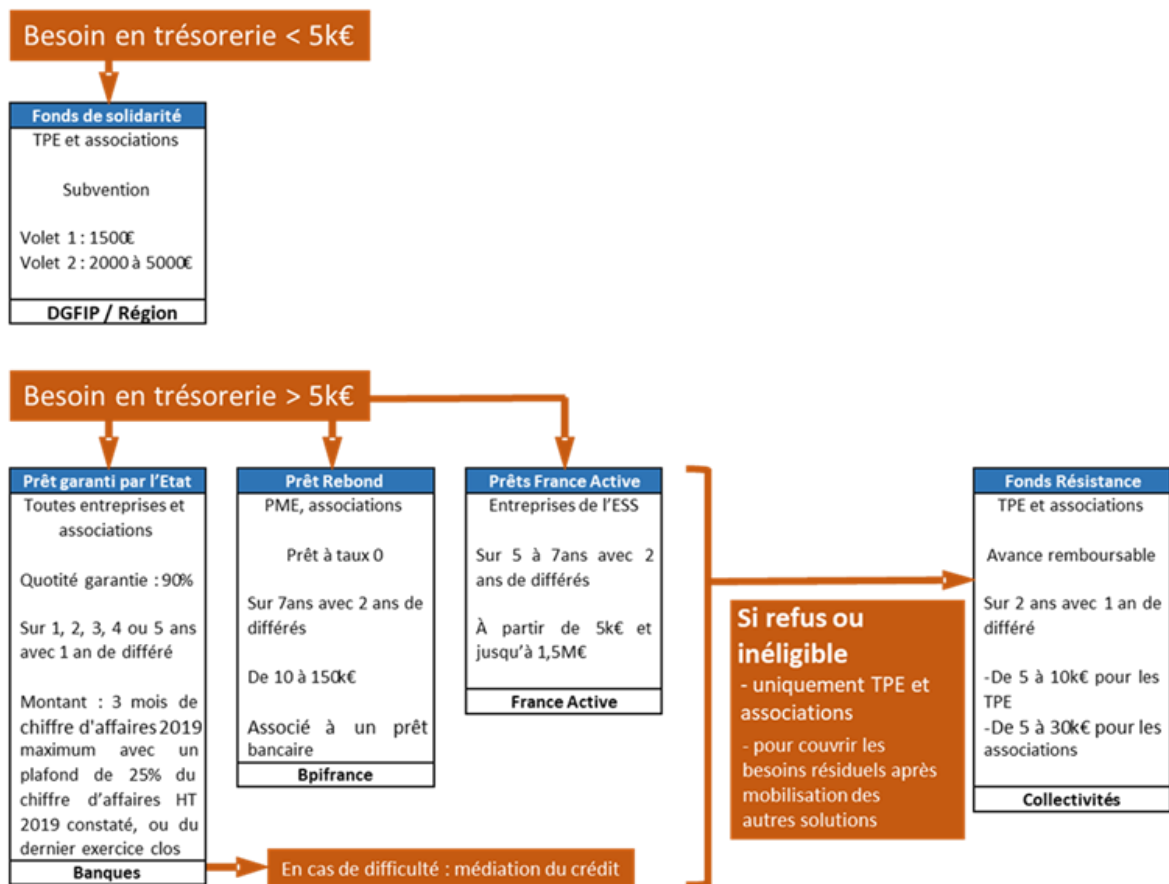
L'aide peut être bonifiée dans les secteurs considérés stratégiques dans le contexte de crise comme la logistique, les secteurs alimentaires et agroalimentaires, la production d'équipements de protection, de produits pharmaceutiques, sur la base d'un forfait de 500 € par salarié dont l'activité est maintenue.

**L'aide est sous forme d'avance remboursable, à 0%, dont le remboursement est semestriel étalé sur deux années avec un différé d'un an.**

Le dispositif est opérationnel depuis le début de la semaine.

Les dossiers sont à déposer sur une plateforme :

- ▶ via le site institutionnel de la Région : <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance/>
- ▶ ou directement sur <https://resistance.grandest.fr/aides>



Face à la crise déclenchée par le Coronavirus, notre cabinet reste complètement mobilisé et s'appuie sur une équipe d'accompagnement pluridisciplinaire afin de répondre à vos interrogations et vous aider à prendre les bonnes décisions vis-à-vis de vos salariés, partenaires et clients.

**L'équipe ACD Avocats.**

### A propos d'ACD Avocats

Créé à Nancy il y a plus de 60 ans, ACD Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires spécialisé dans le conseil aux entreprises et de leurs dirigeants. À ce jour, le cabinet compte 28 avocats, répartis sur 4 sites.

Pour une information plus détaillée sur le cabinet, vous pouvez consulter le site [www.acd.fr](http://www.acd.fr)

Contact : [contact@acd.fr](mailto:contact@acd.fr)